



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DE L'INRA – 23 mars 2007

Avancements 2007 : intervention de la CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 23/02/2007, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Promotions 2007 des ITA : projet de Note de Service soumise au CTP

1. Calendrier

Vous justifiez le calendrier que vous nous proposez, de septembre à novembre, par le fait que le décret d'application de la loi, non encore publié, risque de ne l'être que tardivement en 2007.

Ce décret devrait fusionner dans un seul corps à quatre grades nos corps d'AGT et d'AJT et instituer des règles nouvelles de promouvabilités et de promotions de grade au sein de ce nouveau corps et entre ce nouveau corps et le corps des techniciens.

Vous dites ne pas vouloir prendre le risque de voir remise en cause tout ou partie du travail effectué en CAPL et CAPN et que le tribunal administratif soit saisi par un agent s'estimant floué ou frustré par les décisions prises sur la base des propositions des instances paritaires.

Même si nous avons le plus grand respect pour le travail technique des agents de la DRH et des services généraux de centre pour préparer les CAPL, les CCDD et les CAPN, et les suivre, même si nous avons le plus grand respect pour le travail des délégués du personnel et des représentants de l'administration, **nous vous demandons solennellement de revenir au calendrier « habituel » et de tenir ces instances au cours du second trimestre 2007.**

La DRH comme les délégués du personnel se sont donnés suffisamment de mal au cours des dernières années, en particulier en 2006 pour rattraper le retard et anticiper un peu pour ne pas tout remettre en cause.

Compte tenu du temps nécessaire qu'il faut aux services financiers de l'INRA pour mettre en paie les promotions d'échelons (trois mois), de grade (cinq mois) et de corps (six mois), le calendrier proposé reportera au premier voire au deuxième trimestre 2008 le paiement des rappels.

Une défense bien comprise des intérêts des agents, nous conduit à cette requête.

Si vous maintenez ce calendrier, nous vous suspecterons légitimement de vouloir ainsi épargner de la trésorerie, trésorerie qui fait si souvent défaut à l'INRA au cours du quatrième trimestre. Nous en appellerons au personnel, tous corps confondus pour qu'il vous répète plus fort ce que nous vous disons ici.

2. Réductions d'ancienneté pour l'avancement d'échelons

Nous vous demandons une nouvelle fois de porter à six mois, comme pour les corps de TR, AI, IE et IR, les réductions d'ancienneté dans les grades d'AGT, AGTP, AJT et AJTP, AJA, AJAP1 et AJAP2.

Il est déjà grave de constater que ce sont pour ces grades que les taux de pression sont les plus élevés 3,8 et 3,9 contre 3,5 en moyenne et même 2,5 en IE.

Une nouvelle fois, nous rappelons que **pour des échelons à quatre ans, trois mois représentent un seizième de la durée.**

Vous dites attribuer ces réductions d'ancienneté au mérite : les trois mois, cet maigre obole que vous accordez, en disent long sur la valeur que vous attribuez à ce mérite, sur l'estime que vous lui portez.

3. Avancements de grade

Lorsque les taux de pression (nombre de promovables rapporté au nombre de promotions) descendent, c'est bon pour les agents, lorsqu'ils se redressent, ce n'est pas bon pour les agents.

Rappelons que **pour nous, le taux de pression devient « bon » lorsqu'il est inférieur à 4.** En 2007, la situation est bonne pour l'accès des AGT en AGTP (TP = 1), et s'améliore un tout petit peu pour l'accès des IE2 en IE1 : 8,4 contre 10 en 2006, mais encore bien au dessus des 6,1 de 1999. Elle s'améliore bien pour l'accès des IE1 en IE0 : 4,3 contre 6,8 en 2006, mais encore au dessus de la barre des 4.

Elle se dégrade légèrement pour l'accès des IR2 en IR1 : 8,5 contre 8,4 en 2006, encore en dessus des 7,9 de 2000. Elle se dégrade très nettement pour l'accès des TRN en TRS : 9,2 contre 8,4 en 2006, deuxième plus mauvaise année depuis 1996 après l'année noire de 2004 et son taux de 9,9.

Elle se dégrade également très nettement pour l'accès des AJT en AJTP : 7,4 contre 6,6 en 2006, deuxième plus mauvaise année depuis 1996 après l'année noire de 2004 et son taux de 10,1.

Ce taux de pression minimise la réalité statutaire, car si nous le calculons sur la base du nombre de promovables statutaires il serait de 10,6.

Nous ne souhaitons pas que soit remise en cause la règle interne qui limite la promovabilité des AJT du 5^{ème} échelon et plus aux agents ayant 7 ans ou plus d'ancienneté dans le corps des AJT, contre 3 ans selon les statuts.

En conséquence, la CGT INRA n'a aucune raison de modifier sa règle principale pour constituer ses propositions : classer les agents selon leur ancienneté décroissante dans leur corps et catégorie contractuelle correspondante.

4. Sélection professionnelle et avancement au choix en TREX

La CGT-INRA apprécie les 88 promotions au titre de 2006 et 2007 ouvertes à la sélection professionnelle et souhaite que tous les moyens nécessaires soient accordés aux agents pour préparer la sélection professionnelle et en passer les épreuves.

Même si le nombre de promotions de TRN en TREX (22 pour 2006 et 22 pour 2007) est en augmentation, le taux de pression demeure élevé (12,1).

La CGT constituera ses listes selon l'ancienneté décroissante dans le corps des TR et dans la catégorie 3B, et veillera très particulièrement à ce que la sélection professionnelle et cet avancement au choix bénéficient d'abord à ces ex 3B.

5. Changements de corps au choix

La CGT tient à rappeler encore une fois que cette voie de promotions est destinée à récompenser les anciens, bons « serviteurs » de l'Etat, ce qui ne signifie pas serviles. **La nature même de ce type de promotion conduit à des taux de pression très élevés ; ceci nous conduit à accepter les critères internes de gestion** qui, de fait, limitent la promouvabilité aux agents du grade supérieur du corps d'origine.

Sur la même base que pour les avancements de grade, c'est bon quand ça baisse, c'est mauvais quand ça se redresse, la situation s'est nettement améliorée pour l'accès des AGTP en AJT : 1,5 contre 4,7 en 2006, mais de 2 au regard des statuts.

Elle est moins mauvaise pour l'accès des AJTP et AJAP1 en TRN : 8,3 contre 9,3 en 2006, mais de 30 au regard des statuts. Elle est aussi un peu moins difficile pour l'accès des TREX en AI : 38 contre 46,4 en 2006, mais de 113 au regard des statuts. De même, pour accéder de IE1-IE0 en IR2 : 53,4 contre 86,8 en 2006, mais 78 au titre des statuts.

En revanche, l'accès des AI en IE2 s'est dégradé : 33,8 contre 31,4 en 2006

En ayant en tête qu'au-delà d'une valeur de 37,5 – 40, la durée d'une vie professionnelle ne suffit pas pour promouvoir la totalité des effectifs d'un corps, et parce qu'elle veut favoriser les anciens dans leurs corps, en général des agents quinquas et sexagénaires, la CGT ne modifiera pas sa règle d'ancienneté décroissante dans le corps pour élaborer ses propositions.

Je vais conclure cette intervention en dénonçant la partie de bonneteau suivante : **vous communiquez avec les agents sur la base du nombre d'inscriptions sur le tableau d'avancement. Mais vous vous gardez bien de le faire sur le nombre de promotions réellement réalisées.** Les taux de pression réels ont tous été supérieurs aux taux annoncés :

Accès en IR2 : 86,8 contre 62

Accès en IE2 : 31,4 contre 27,7

Accès en AI : 46,4 contre 43,3

Accès en TRN: 9,3 contre 8,7

Et même pour l'accès en AJT : 4,9 contre 4,2

Pour conclure mon intervention, je reviens sur le calendrier que vous proposez en empruntant à Patricia Carli le tonitruant aphorisme par lequel elle terminait sa célébrissime scie « Je te dis NON ».

Motion votée au sujet du calendrier des CAP

« Le CTP de l'INRA, réuni le 23 mars 2007, se prononce pour que la campagne d'avancement des ITA 2007 soit entamée au printemps 2007 avec la tenue des CAPL, CCDR et sélection professionnelle avant l'été et non à l'automne.

Nous sommes conscients des contraintes importantes que cette décision génère mais aussi des conséquences pour les agents si les promotions étaient retardées »

Pour : 10 CFDT, CFTC et CGT

Contre : 10 administration